

## PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 11 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le onze du mois de septembre à 19 H 00, le conseil Municipal de cette commune, ordinairement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick MILLET, Maire.

Présents : Patrick **MILLET**, Jérôme **BERTRAND**, Jacky **BLANCHARD**, René **DESSERRIERES**, Magali **JOFFRAUD**, Murielle **KIRCHHOFF**, Philippe **NOUVEAU**, François **PONCIN**, Aline **RAT** et Céline **TROPIBANI**.

Absents excusés : Florent **MARTELIN** a donné pouvoir à René **DESSERRIERES**  
Hervé **FONTAINE** a donné pouvoir à Céline **TROPIBANI**  
Hélène **DENOYER** a donné pouvoir à Aline **RAT**

Absent : Tony **LHOMME**

Secrétaire de séance : Magali **JOFFRAUD**

### Ordre du jour :

1. Vœu de soutien aux propositions du réseau des Missions Locales relatives à France Travail,
2. CCPA : convention relative à la mise en place du service de transport à la demande,
3. Défense des intérêts de la commune dans l'instance N° 2305820-1,
4. Tarif repas cantine,
5. Délibération N° 1 – Virement de crédit – budget principal,
6. Contrats téléphonie bâtiments communaux,
7. Questions diverses

**Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance** à 19 H 00 en demandant s'il y a des questions concernant le procès-verbal précédent du Conseil Municipal du 03 juillet 2023. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il nomme **Magali JOFFRAUD**, secrétaire de séance.

Informations sur les décisions prises par le maire au titre des délégations de pouvoir données par le conseil municipal.

- Devis LACOSTE pour 1202,61 € TTC (achat tableaux école, budgétés au compte 2183).
- Devis DUCRUET pour 2271,98 € TTC (produits entretien école et cantine)
- Transports piscine par les transports de l'Ain pour 1450 € TTC. (urgence de trouver un transporteur car les séances piscines commencent le 15/09/2023).

### **Délibération n° 2023\_09\_61**

#### **Vœu de soutien aux propositions du réseau des Missions Locales relatives à France Travail**

L'Union Nationale des Missions Locales a adopté lors de son Bureau du 23 février 2023 des propositions dans le cadre des débats en cours sur le projet « France Travail » voulu par le Gouvernement.

Ses propositions, contextualisées et reprises dans une contribution dénommée « Projet France Travail : une seule boussole, l'intérêt général ! », visent à créer les conditions pour que les Missions Locales, service public territorialisé et partenarial de l'insertion des jeunes présidé par des élus locaux, puissent aller encore plus loin dans la réponse aux besoins des jeunes, des entreprises et des territoires :

- ❖ **Garantir une place et un rôle décisifs pour les élus du bloc communal** démocratiquement élus pour incarner les enjeux de leur territoire et mettre en place des stratégies territorialisées, dans France Travail.
- ❖ **Refuser le projet d'algorithme d'orientation, en cours de discussion**, qui nie les capacités de choix des jeunes et de diagnostic des professionnels et au contraire, permettre aux jeunes de choisir librement leur accompagnateur sans les « enfermer dans des cases ».

- ❖ **Conférer au réseau des Missions Locales le rôle d'animateur des questions de jeunesse dans « France Travail »** afin de mettre à profit son expertise et son savoir-faire uniques acquis tout au long de ses 40 ans d'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'autonomie.
- ❖ **Confier le portage du Contrat d'Engagement Jeune au seul réseau des Missions Locales** afin de mettre fin à la mise en concurrence entre acteurs du service public et ouvrir une nouvelle ère propice à une réelle coopération des membres du Service Public de l'Emploi.
- ❖ **Préserver l'autonomie du réseau des Missions Locales dans sa stratégie partenariale**, notamment avec les employeurs et les partenaires publics et associatifs locaux, pour ne pas nuire à son agilité.

Le conseil de Saint-Sorlin-en-Bugey rappelle son attachement fort aux actions, à l'autonomie et aux modalités de gouvernance des Missions Locales, et soutient les propositions de son réseau dans les débats en cours sur « France Travail ».

---

#### **Délibération n° 2023\_09\_62**

#### **CCPA : convention relative à la mise en place du service transport à la demande**

---

Le maire informe l'assemblée que la CCPA a mis en place un service de transport à la demande (TAD) à compter du 18 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire.

Il précise que les points de ramassage et de dépose se situent « Rue de Port » et au « Lotissement du Moulin » (abribus existants).

Vu la délibération N° 2023-142 du 06/07/2023 de la CCPA approuvant le « règlement d'exploitation du service de transport à la demande »,

Vu la délibération de la CCPA N° 2023-143 du 06/07/2023 instaurant la mise en place d'une convention avec les communes membres,

Le conseil municipal, à l'unanimité

- AUTORISE le maire à signer la convention de Transport à la Demande avec la CCPA.

---

#### **Délibération n° 2023\_09\_63**

#### **Défense des intérêts de la commune dans l'instance N° 23-05820 introduite par M. GAGGIO Laurent devant le Tribunal Administratif de Lyon**

---

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que par requête en date du 11/07/2023 Monsieur Laurent GAGGIO a déposé devant le tribunal administratif de Lyon un recours visant à annuler l'arrêté de la déclaration préalable N° 001 386 23 A0001 notifiant le refus en date du 09 février 2023 par Monsieur Hervé FONTAINE, adjoint au maire et chargé de l'urbanisme, *pour « la création de places de parking supplémentaires et la création d'un mur de soutènement pour retenue de terre »*, projet sis « Sous le Château » 01150 SAINT-SORLIN-EN-BUGEY.

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE M. le Maire à ester en défense dans la requête N° 23-05820 introduite devant le Tribunal Administratif de Lyon,
- DESIGNER Maître CARDON Mathieu, avocat, domicilié 66 quai Charles de Gaulle 69006 LYON pour représenter la commune dans cette instance.

---

#### **Délibération n° 2023\_09\_64**

#### **Tarif repas cantine**

---

Arrivée de Madame DENOYER.

Madame DENOYER informe que la commission « enfance » s'est réunie le 24/08/2023.

Suite à l'augmentation du coût du repas par le prestataire RPC et de l'augmentation du coût de fonctionnement de la cantine, le prix du repas passerait de 5,20 € à 5,40 € à compter du 15 septembre 2023.

Le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce nouveau tarif.

Le conseil municipal après délibération, par 12 Voix POUR et 1 ABSTENSION (François PONCIN)

- ACCEPTE la modification du montant du repas cantine,
- INSTAURE le prix de 5,40 € le repas cantine à compter du 15 septembre 2023

#### Délibération n° 2023\_09\_65

#### Budget principal – virement de crédit N°1

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit pour couvrir les dépassements de crédit aux comptes 4581 et 4582.

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D – 2031 – frais d'étude	179,00			
R – 10226 Taxe aménagement			179,00	
Total section investissement	179,00		179,00	
D - 4581 Opérations sous mandat		179,00		
R – 4582 Opérations sous mandat				179,00
<b>Opérations sous mandat</b>		<b>179,00</b>		<b>179,00</b>
Total INVESTISSEMENT	<b>179,00</b>	<b>179,00</b>	<b>179,00</b>	<b>179,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE le virement de crédit proposé ci-dessus.

#### Délibération n° 2023\_09\_66

#### Contrats téléphonie bâtiments communaux

M. le Maire donne la parole à René DESSERRIERES qui informe l'assemblée que suite à la disponibilité de la fibre optique, il est nécessaire de procéder à son raccordement dans les bâtiments communaux (mairie, école + bibliothèque, local pompiers + ateliers communaux et cantine).

Il convient donc de revoir l'ensemble des contrats de téléphonie (incluant la téléphonie mobile).

Il présente trois devis :

- Orange : 259,00 € HT mensuel,
- Addict : 370,95 € HT mensuel + 1068,00 € de frais d'installation,
- Maly : environ 350,00 € HT mensuel (prix donné à l'oral).

Il précise que SFR Business également consulté a décliné l'offre.

Où l'exposé, le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le choix de l'opérateur pour le renouvellement des contrats de téléphonie.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE l'offre d'Orange à 259,00 € HT Mensuel,
- AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

### Questions diverses :

- Signature d'une convention sur la biodiversité avec le Conservatoire Espace Naturel concernant la mare de l'Areymond.
- Mise en place d'une conciergerie Engagée à Ambérieu en Bugey : propose gratuitement ses services aux habitants de la CCPA qui souhaitent faire des économies sur leur factures d'énergies et améliorer leur confort – une communication sera faite sur le site FB de la mairie et sur la POUPONNE
- Le maire assistera le 20/09 à une réunion à la mairie de Thézillieu sur les zones d'accélération des énergies renouvelables
- Aline Rat demande à ce qu'une notice d'utilisation du four, de l'étuve et du lave-vaisselle soit affichée dans la cuisine du foyer → la commission bâtiment s'en charge.
- L'association des « ST Sorliens » a demandé une rencontre avec le conseil municipal – une date lui sera proposée pour une rencontre d'une heure avec la commission Développement durable et les conseillers qui le souhaitent.
- Le maire lit un courrier adressé par le boulanger qui remercie le conseil d'avoir accepté de financer le changement du compteur électrique. Cela a permis une économie significative du coût de l'électricité. Il demande la non application de l'augmentation 2023 du loyer et le retour au loyer initial de 2020 ainsi que le blocage du loyer pendant 3 ans. Le conseil serait d'accord uniquement pour la non application de l'augmentation de 2023. Une délibération sera prise au prochain conseil.
- La commission voirie se réunira le 5/10 à 9h avec les 2 bureaux d'études pour les travaux du quartier de Collonges
- Consultation par le SIEA pour la participation au projet de passage en Led de tous les éclairages publics du département.
- Le maire fait un retour de l'AG des St Sorlin de France sur la fête du 13 juin
  - o Dépenses : 40235€
  - o Mécénat : 23950€
  - o Subventions : 19000€
  - o Recettes : 12880€
    - L'association a acheté des tables pour le foyer, des chaises, des bancs, des poubelles pour un montant de 12117€.
    - 37€ sont donnés à la bibliothèque
    - Il reste 4690€ en caisse
  - o Un pot de remerciement pour les bénévoles est programmé le 13/10 à 19h

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à

Le secrétaire de séance,  
Magali JOFFRAUD

Le Maire,  
Patrick MILLET

